

30 juillet 2014

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 mars 2014 de MM. Vincent Subilia, Olivier Fiumelli et Adrien Gene-cand: «Dans quel délai peut-on raisonnablement exiger la réfec-tion d'un axe routier? (Quai du Mont-Blanc)».

TEXTE DE LA QUESTION

Le quai Wilson a fait l'objet de travaux de réfection visant essentiellement à la pose de revêtement phonoabsorbant, il y a un an environ.

Compte tenu de l'exécution de ce chantier rendu indispensable par un revête-ment défaillant (présentant un réel risque pour les usagers), nous nous étonnons que la pose de ce revêtement ait été interrompue au niveau du quai du Mont-Blanc (face à l'Hôtel Kempinski). A ce titre, nous enjoignons au magistrat en charge des travaux de planifier la pose de revêtement – pour laquelle il dispose du budget nécessaire – et souhaitons connaître précisément les délais dans lesquels ces travaux seront exécutés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Au préalable, il faut noter que la Direction générale des transports (DGT) est l'autorité cantonale organisatrice des déplacements, de la circulation et des stationnements. La DGT assure, de fait, l'organisation, la régulation et le contrôle des infrastructures permettant la mobilité des personnes.

Ainsi, la Ville de Genève doit, avant toute intervention sur l'espace public, obtenir l'accord de la DGT et les conditions spécifiques de gestion de la circu-lation que cette dernière définit. Aujourd'hui, le Service du génie civil, principal acteur sur l'espace public pour le compte de la Ville, met en œuvre d'importants moyens pour parvenir à coordonner tous les partenaires et obtenir les autorisa-tions nécessaires à la réalisation des travaux.

Les travaux de réfection du quai du Mont-Blanc et du quai Wilson, réalisés au cours de l'été 2013, se sont déroulés de l'extrémité de l'avenue de France, au nord, à la rue de la Cloche, au sud.

Initialement, les services de la Ville souhaitaient que l'intervention s'étende jusqu'à la rue des Alpes, considérant que les Services industriels de Genève devaient encore réaliser des travaux de réseaux entre la rue des Alpes et le pont du Mont-Blanc.

Les quais du Mont-Blanc et Wilson présentent la particularité d'être à la fois sur un axe de transit important, mais aussi situés en bordure du lac, qui est un lieu

très sollicité en été pour toutes les activités touristiques se déroulant autour de la rade, notamment lors des Fêtes de Genève.

La Direction générale des transports a imposé à la Ville de commencer les travaux immédiatement après les Fêtes de Genève, à partir du 18 août 2013, et de les achever pour le Jeûne genevois, soit le 5 septembre 2013.

Malgré une volonté forte de la Ville de Genève de réaliser les travaux sur l'intégralité du périmètre, mais considérant l'ensemble des contraintes et les demandes de la DGT, les interventions se sont limitées à la rue de la Cloche.

L'état de «fatigue» actuel du revêtement sur le quai du Mont-Blanc et la confirmation du report des travaux sur le quai Gustave-Ador ont permis au Service du génie civil de programmer la fin des travaux de réfection du revêtement sur la rive droite cette année.

Ainsi, la DGT a accepté qu'une intervention soit planifiée toujours après les fêtes de Genève et avant la reprise d'activité et du trafic courant, soit début septembre.

Dès le 18 août, les revêtements seront renouvelés avec la pose d'un phono-absorbant, d'une part, sur l'avenue de France, entre le quai Wilson et la rue de Lausanne et, d'autre part sur le quai du Mont-Blanc, entre la rue de la Cloche et le pont du Mont-Blanc. Il est à préciser que le tronçon Alpes – Mont-Blanc sera exécuté courant novembre 2014 à la suite de l'intervention des SIG sur leurs réseaux et sous réserve des conditions météorologiques.

En conclusion, tous les quais de la rive droite seront assainis en 2014. Le Service du génie civil travaille déjà sur la programmation d'interventions sur d'autres axes majeurs (quai Gustave-Ador, avenue Pictet-de-Rochemont, quai du Général-Guisan, rue de Chantepoulet) pour 2015, 2016 et 2017. L'expérience des travaux réalisés en 2013 a en effet démontré l'importance et la difficulté de mobiliser tous les partenaires puis de coordonner tous les travaux, ce qui nécessite une anticipation toujours plus grande.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani